

CRITIQUE DU JURY

Le bâtiment s'implante dans la partie ouest du site, à l'endroit où la pente est la plus forte. Il s'adosse au mur de soutènement avec un volume de dépôts, local à vélos, locaux techniques, buanderie. Ce dispositif permet d'ancrer le bâtiment dans le site en le reliant aux différents niveaux de référence : accès à la cage d'escalier par la rue Edmond-de-Reynier; accès au local à vélos depuis le jardin public, accès principal au sud depuis le niveau bas du jardin.

Les bâtiments existants sont complétés par des volumes qui définissent des petits jardins privatifs pour 4 logements en duplex dans la longueur des annexes.

Le jury reconnaît dans ce projet de grandes qualités architecturales, sa compacité et une sobriété qui en font un projet économique et apte à répondre aux exigences élevées du cahier des charges en matière énergétique.

Malgré ses qualités, le jury constate que le bâtiment coupe le chemin de liaison au plateau de la gare du jardin public. La tentative de s'y raccrocher est compliquée, orientant la salle commune à l'ouest et la coupant du jardin public et des 4 logements des bâtiments existants. De son côté, le grand logement de cinq pièces au rez-de-chaussée se retrouve très exposé sur le jardin.

L'adossement à la rue Edmond-de-Reynier et la compacité du projet ont des conséquences dommageables sur la qualité des logements : 5 parmi eux sont mono-orientés à l'est ou à l'ouest ; les cuisines de certains logements se trouvent à l'écart de la façade et sont dès lors très sombres ; le vestibule d'entrée, pourtant intéressant, est peu lumineux par son éloignement de la façade et du fait que la cage d'escalier ne bénéficie pas de lumière naturelle. Cette dernière est conçue comme un espace de distribution uniquement et non comme un espace de rencontre.

Deux logements n'ont pas de loggias, semble-t-il pour n'en avoir qu'une par façade, ceci pour des raisons de composition contraires à la cohérence typologique.

L'intégration du nouveau bâtiment permet de dégager une place publique qui s'ouvre en balcon sur le sud. Une certaine distance avec la promenade piétonne à l'ouest est également proposée, offrant ainsi une continuité qualitative avec le reste du quartier et débouchant sur la place publique. Cette dernière idéalement placée par son exposition et sa relation au quartier, interroge cependant la coopérative sur son côté privatif en lien avec la salle commune. De plus la « cour » proposée à l'usage de la coopérative semble déconnectée (à l'est) de la salle commune (à l'ouest).

Le projet des aménagements extérieurs propose différentes places hétéroclites, en terrasses, aux usages divers (places de jeux, esplanades, place publique, square), et reliées entre-elles. Le jury souligne la qualité des aménagements extérieurs, leur diversité et leur cohérence avec le bâti existant et projeté.

alâ pa tchmin

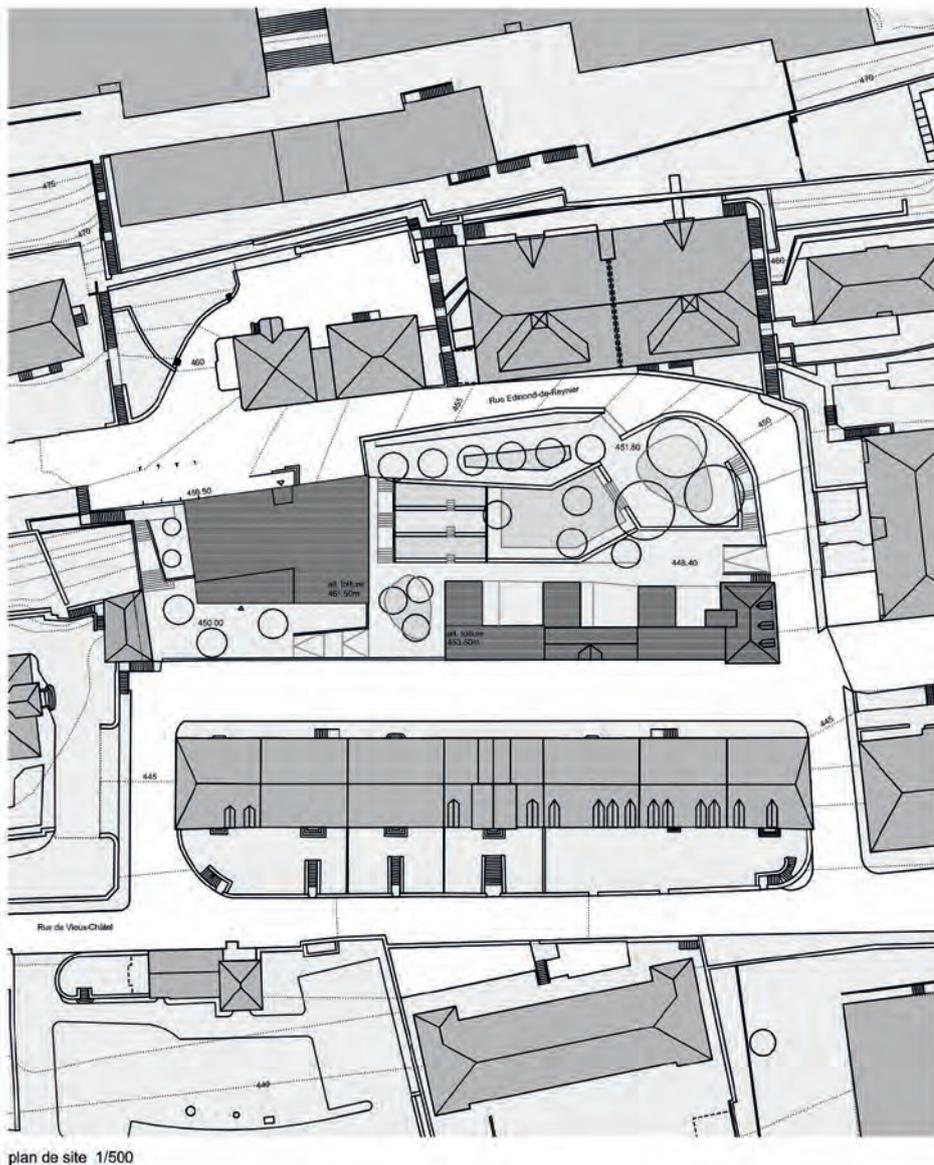
Un îlot de verdure au milieu de la ville de Neuchâtel, situé entre la gare et le lac. Le site est un ancien jardin communautaire tenu en limite par ses murs et un front bâti. Le projet est un dialogue entre l'existant, les espaces extérieurs, le nouveau construit, les déambulations publiques, le tout sous le thème de la communauté. Le site bénéficie de quelques vues vers le lac. Il fonctionne en strates. La première est, si l'on vient depuis le lac, la rue et le front sud. Il est habité au rez par les ateliers participatifs qui viennent animer l'espace rue du Vieux-Châtel. On peut ensuite prendre la promenade publique ou une nouvelle circulation qui mène au niveau du jardin. Il amène d'un côté aux entrées des logements rénovés en duplex, et d'un autre au nouveau bâtiment, avec la salle commune de la coopérative. Elle s'ouvre sur une place publique qui donne en balcon sur le sud et le lac.

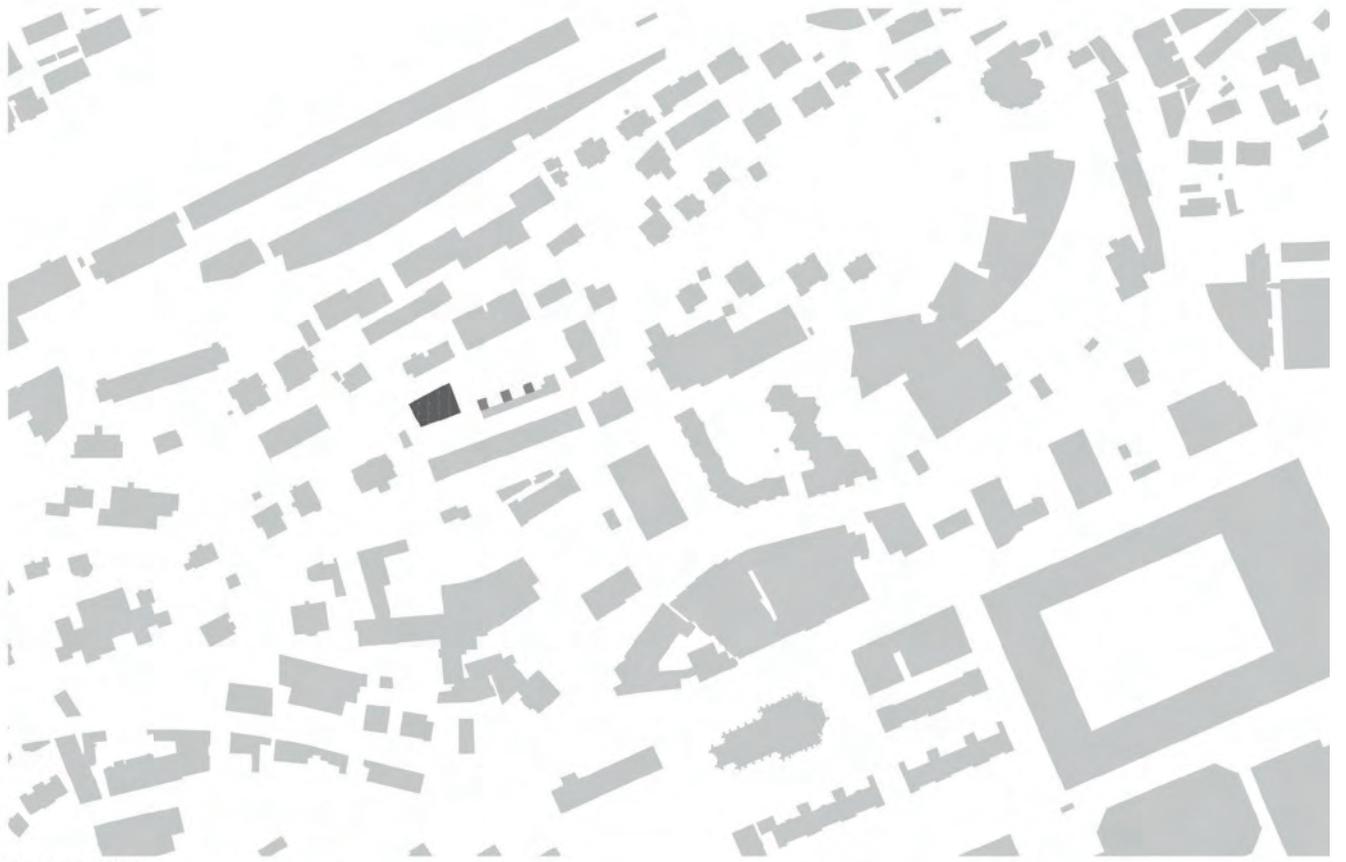
Ce nouveau bâtiment s'intègre dans le terrain en se posant contre le mur nord. Il s'ouvre au sud et dégage différentes places extérieures hétérocytes. Son jeu en coupe permet de communiquer, au rez avec le parc, et au niveau de la rue Edmond de Reynier, de générer l'entrée au logement par un belvédère. Les appartements vivent avec le jardin et une vue vers le lac. Ils sont desservis par un noyau central en béton, tandis que la façade est plus légère, composée de verre et de bois. Les espaces de service sont disposés comme un "sac à dos", accueillant les caves, buanderie, local vélo et la technique.

Les agrandissements du front sud s'ouvrent vers le parc et bénéficient de petites cours privées comme entrées. Ces logements sont habités au rez par les espaces de vie: le séjour, la cuisine et un bureau ou chambre. Un escalier mène à l'étage inférieur dans la zone nuit avec deux chambres et pièce d'eau.

Les ateliers et bureaux de la Cdef fonctionnent en enfilades, faisant dialoguer les différents bâtiments, de l'ancienne usine d'encre à la maison vigneronne. Les garages à vélos sont disposés dans les anciens hangars.

Respecter l'existant, faire vivre, redynamiser de façon actuelle en dialogue avec l'environnement sont les vecteurs de ce projet.

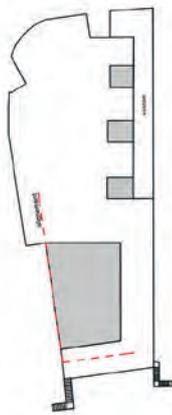




plan masse 1/2000



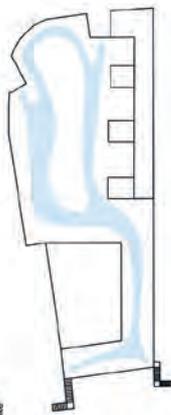
implantation



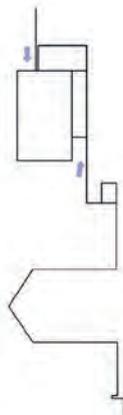
espaces extérieurs



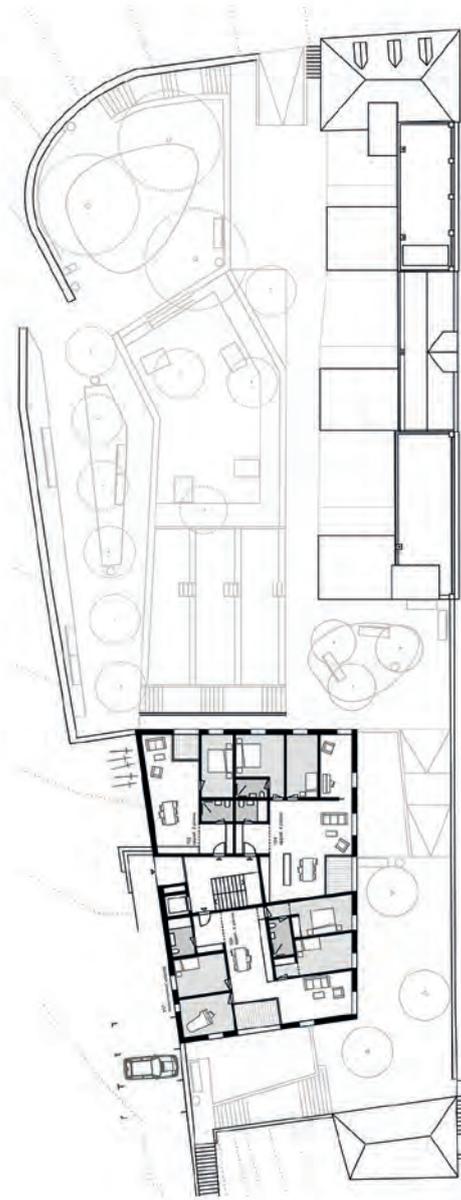
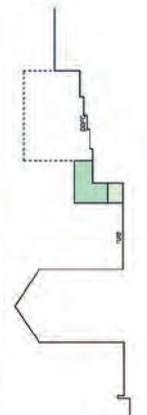
perméabilité du site



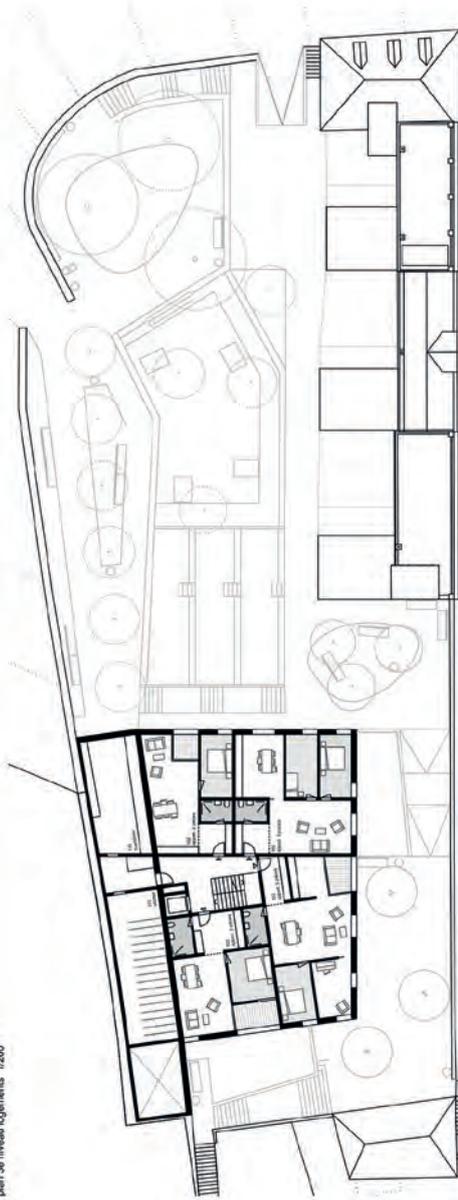
accès au logement



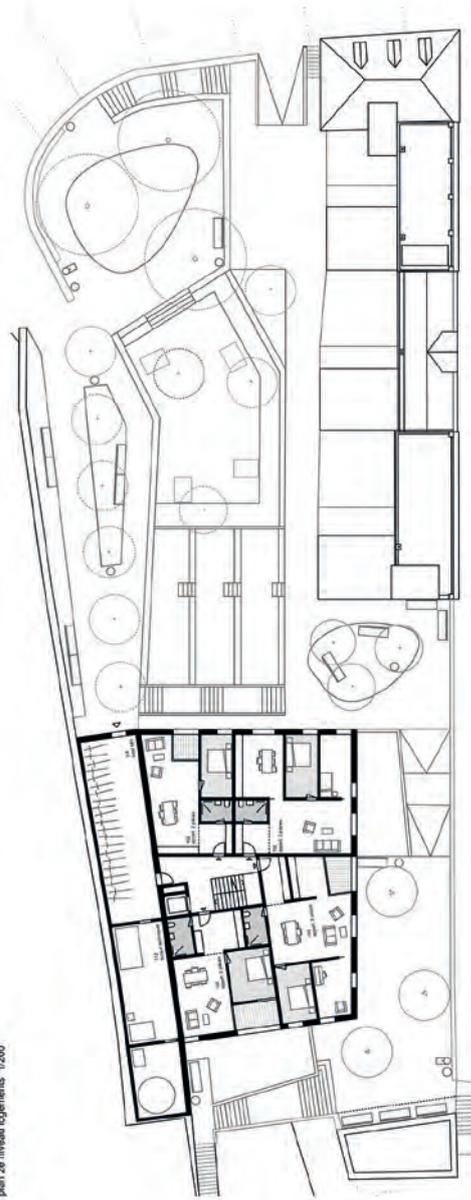
organisation du programme



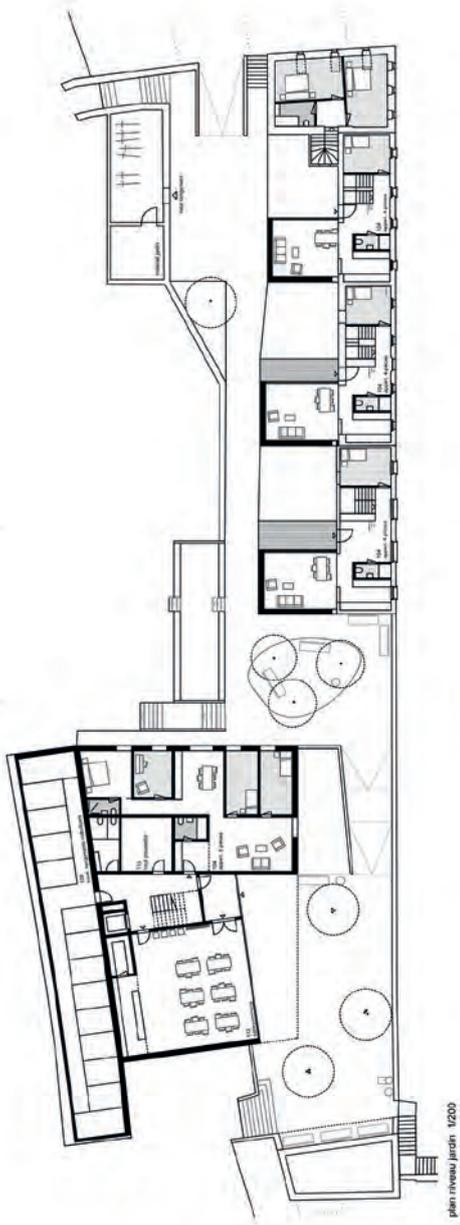
plan 3e niveau logements 1/200



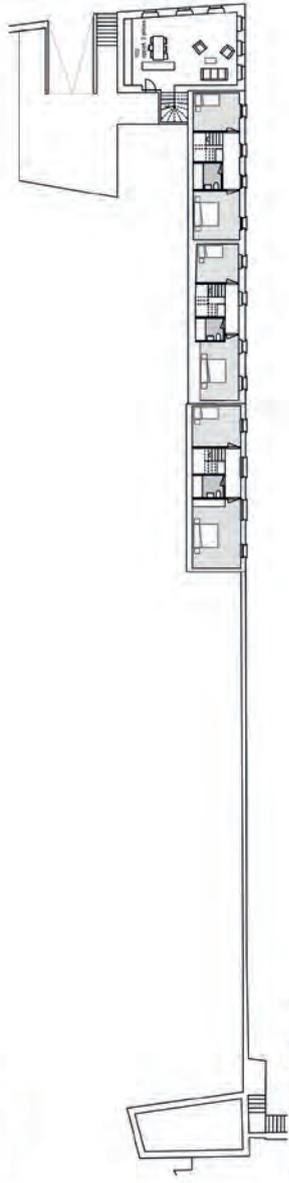
plan 2e niveau logements 1/200



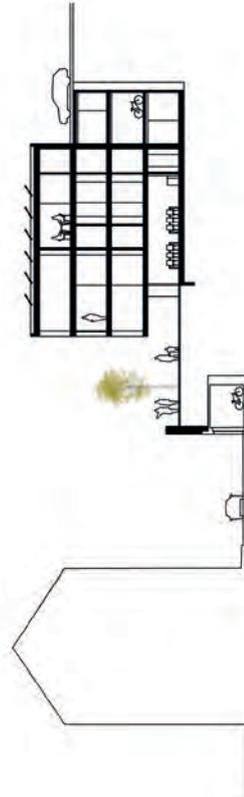
plan 1er niveau logements 1/200



plan niveau jardin 1/200



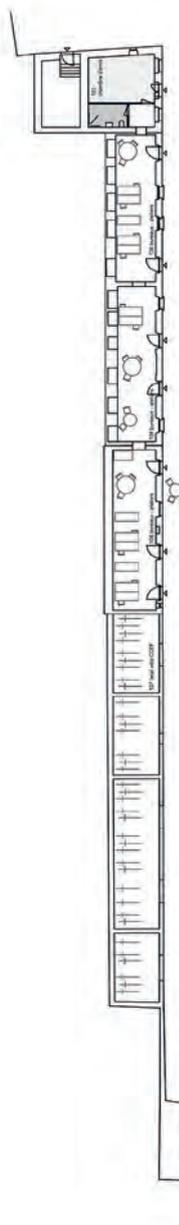
plan niveau logements existants 1/200



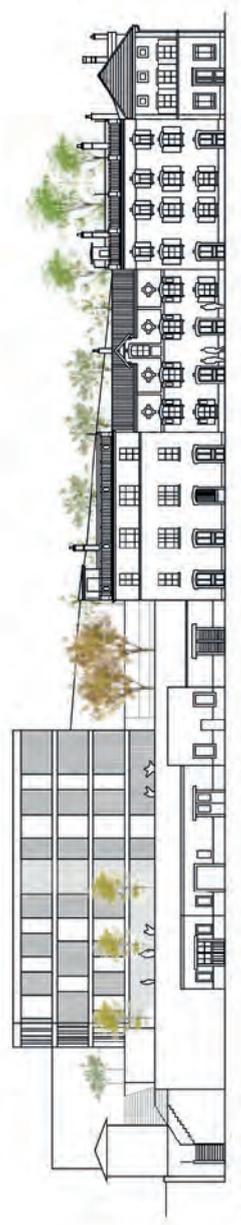
coupe sur bâtiment de logements 1/200



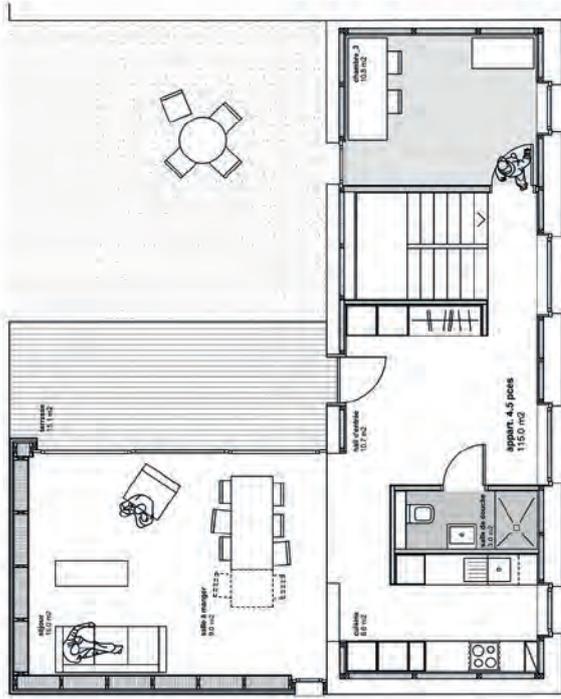
coupe sur bâtiment existant 1/200



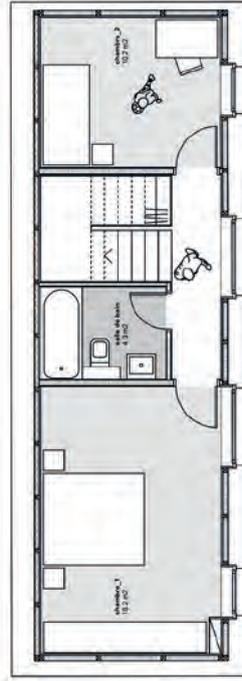
plan niveau rue 1/200



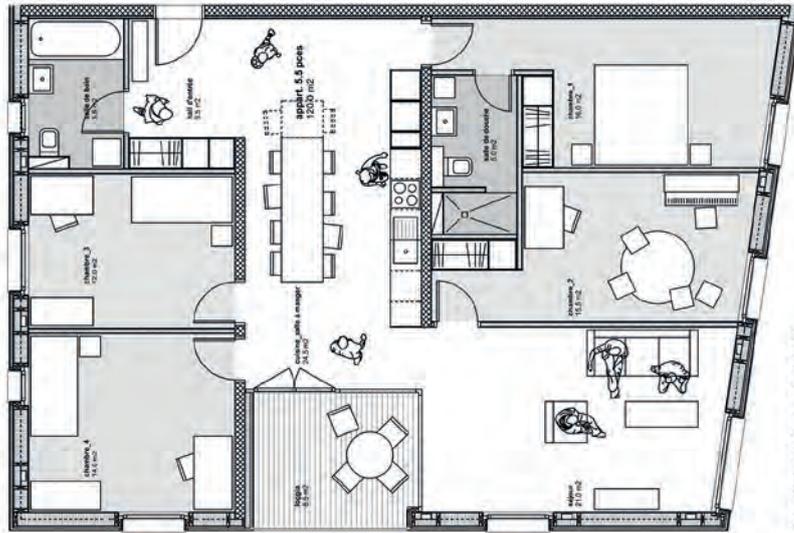
façade sud sur rue 1/200



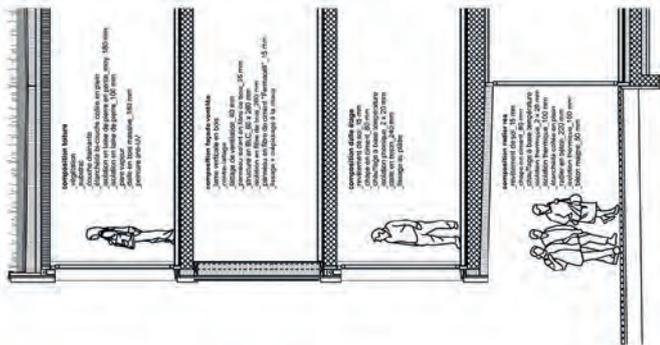
coupe constructrice sur nouveau bâtiment 1/50



plan d'appartement bâtiment existant 1/50



plan d'appartement nouveau bâtiment 1/50



coupe constructrice sur nouveau bâtiment 1/50

Developpement durable

Aspect Eco:

- lumière naturelle
- climat intérieur sain (qualité de l'air mesurée)
- préservation des eaux de surface
- matériaux naturels et à faible impact environnemental
- épaves vertes
- produit sans solvant, ni formaldéhyde
- utilisation rationnelle de l'eau, potable
- acoustique du bâtiment
- installations technique accessibles
- protection contre le rayonnement électromagnétique de la distribution intérieure
- flexibilité d'occupation des locaux

Aspect Minergie P Eco:

- utilisation active et passive d'énergie solaire
- confort thermique en hiver et en été
- aération douce, bonne qualité d'air intérieur
- excellente isolation thermique
- appareils électrotechniques A++ et raccordés à l'eau débranchable pour diminuer la consommation électrique
- bon rapport de forme pour diminuer les déperditions
- étude verrières adaptée au double-flux
- protection solaire efficace.

Aspect économique de la construction:

- Structure et gains techniques superposables
- Construction simple
- Détails répétitifs
- Gestion de la vapeur d'eau, parois respirante. Pour minimiser les risques de condensation, améliorer les débits de ventilation et améliorer le confort dans les basses températures.

4^{ÈME} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

LA MAISON DE NOTRE JARDIN

Architectes:

COMAMALA ISMAEL architectes / Delémont
Toufiq Ismail-Meyer, Matthias Burkhalter, Malou Menozzi, Diego Comamala

Architectes - paysagistes:

WESTPOL Landschaftsarchitekten / Bâle
Andy Schönholzer, Dennis Mayr, Marina Tsintzeli

Ingénieurs CVS / dév. durable:

ENERGYS / La Chaux-de-Fonds / Yannick Sanglard



CRITIQUE DU JURY

Le projet semble répondre à une lecture claire et précise de la morphologie du site : les terrasses occupées par les anciennes serres sont fortement délimitées par une rangée de bâtiments anciens au sud, un important mur de soutènement au nord, se connectant à l'est et à l'ouest au réseau de cheminements piétonniers du quartier.

Les bâtiments existants, très étroits, sont élargis en amont et restructurés en maisons en rangée. Cette structure est prolongée vers l'ouest le long de la cour du Vieux-Châtel, en remplacement des anciens bûchers, les locaux d'activités et de service occupant le niveau de la cour. Les auteurs du projet préservent ainsi la majeure partie du site pour y aménager un parc qui s'étend des escaliers à l'ouest jusqu'à la rue Edmond-de-Reynier à l'est. Celui-ci intègre la salle commune de la coopérative dans un pavillon adossé au mur de soutènement au nord, créant une dynamique intéressante entre les parties privées, collectives et publiques du programme.

Un accès est créé entre les anciens et les nouveaux bâtiments, reliant la cour au chemin d'accès aux maisons, baptisé «jardin-de-devant». Les logements sont pour la plupart organisés en duplex, les rendant inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Les espaces «jour», peu différenciés et de dimensions modestes, se situent à ce niveau 1 et donnent sur un balcon au sud. Les espaces «nuit» se situent au niveau 2, d'où un escalier permet d'accéder aux terrasses privatives en toiture.

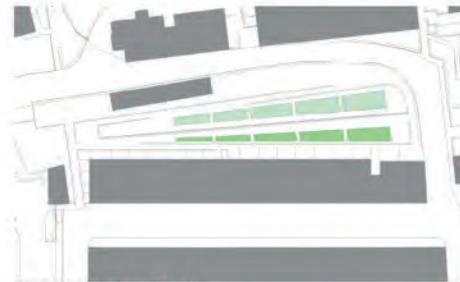
Le parc propose un véritable espace jardin, dans lequel la trame du passé horticole du lieu est très présente. Les larges plates-bandes cultivables confèrent à ce jardin-promenade une vocation utilitaire et sociale. Les jardins privés en toiture et l'espace collectif au nord sont appréciés, de même que l'échantillonnage des matériaux et les propositions de mobilier alternatif. La proportion des surfaces imperméables est néanmoins jugée trop importante et aurait pu être mieux valorisée en faveur d'une diversification de la végétation.

Si l'interprétation du site est convaincante au niveau urbanistique, elle a des conséquences négatives pour la qualité des logements. Leur relation aux bâtiments importants du sud de la cour génère des conditions difficiles en terme de dégagements visuels et d'ensoleillement, notamment. Globalement, le jury doute que le choix typologique soit approprié à l'esprit d'une coopérative, limitant la vie commune et les rencontres aux espaces extérieurs. En conclusion, il s'agit d'un projet radical qui pousse son interprétation du site aux limites et échoue finalement parce qu'il sacrifie trop de points du programme, en particulier sur les besoins de la coopérative.

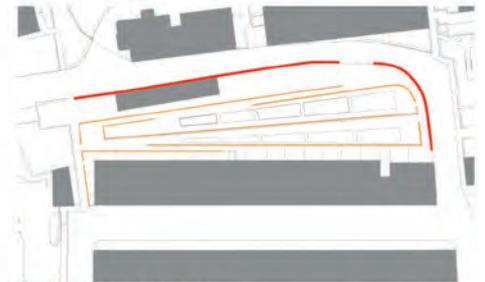




CONCEPT URBAN



Structure des plates-bandes



Structure des murs paysagers



Béton



Gravier concassé stabilisé



Mur en argile pisé



Enceinte végétalisée



Plates-bandes



Bancs



Graminées



Jardins communs

CONCEPT

De nombreux murs anciens et ruelles historiques sillonnent le centre-ville de Neuchâtel, le dotant ainsi d'une identité propre. Ces éléments urbains permettent un accès piéton aux établissements publics, tout en encourageant la découverte et l'exploration d'endroits cachés.

Dans le concept, un nouvel axe piétonnier est créé, connectant la gare située en amont au site de l'université. Afin de garantir celui-ci, une nouvelle liaison piétonne est introduite, jusqu'alors non accessible au public, entre la rue du Vieux-Château et la rue de la Maladière. Elle mènera à la Place de Mars, passant entre l'hôpital et l'école catholique.

La nouvelle liaison piétonne connecte une suite d'espaces extérieurs différents et est perçue comme une épine dorsale du centre-ville. Ce rythme créé par des petites places et micro-parcs, offre aux utilisateurs des espaces extérieurs de nombreuses qualités et permet des possibilités de rencontre, d'observation, de jeu, mais également de retraite.

Le "Jardin Vieux-Château" fait partie de cet ensemble et lui apporte une qualité nouvelle.

ENCEINTE

La ville de Neuchâtel est fortement marquée par sa topographie. La pente du terrain descendant dans le lac est clairement perceptible sur le périmètre du projet et devient, sous la forme de murs, un élément conceptuel.

Le site profite d'ores et déjà d'un mur d'enceinte attractif, séparant la rue Edmond de Reynier de l'ancienne jardinerie. L'élément d'empreinte spatiale que ce mur, sera conservé avec toute sa végétation. Par l'entrée déjà existante depuis la rue d'Edmond de Reynier, nous accédons directement à cet espace nouvellement terrassé. La "Zone Bellevue" est perçue comme un balcon citadin, jouant par son utilité publique avec le nouveau bâtiment et propose un espace extérieur propice à la rencontre.

Aors que le mur extérieur sépare clairement le site de la route par ses dimensions et sa végétation, les murs en argile pisée de la nouvelle topographie déchoient de hauteur et servent d'éléments de liaison. Ceux-ci seront couronnés de garde-corps en acier et offrent ainsi une expérience visuelle de l'intégrité du jardin. Les espaces d'accueil et d'arrivée, ainsi que les rampes, sont matérialisés en béton.

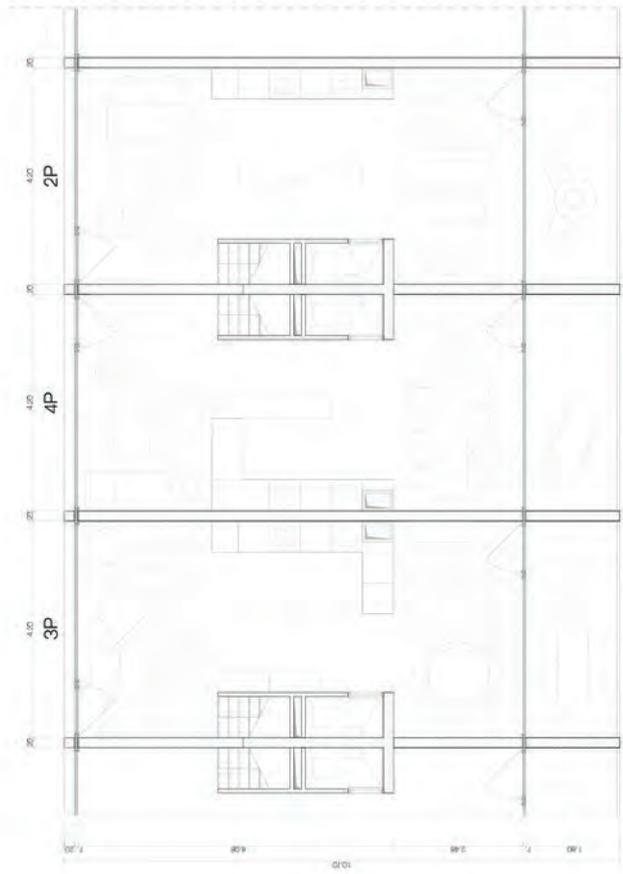
JARDIN

Les plates-bandes trapézoïdales reprennent conceptuellement la forme de l'ancienne jardinerie. A la partie supérieure du site, des jardins communautaires laissent la possibilité aux habitants de cultiver leurs propres légumes. Ceux-ci peuvent également être complétés de buissons décoratifs, qui pourraient être plantés par les utilisateurs, accompagnés par des jardiniers professionnels.

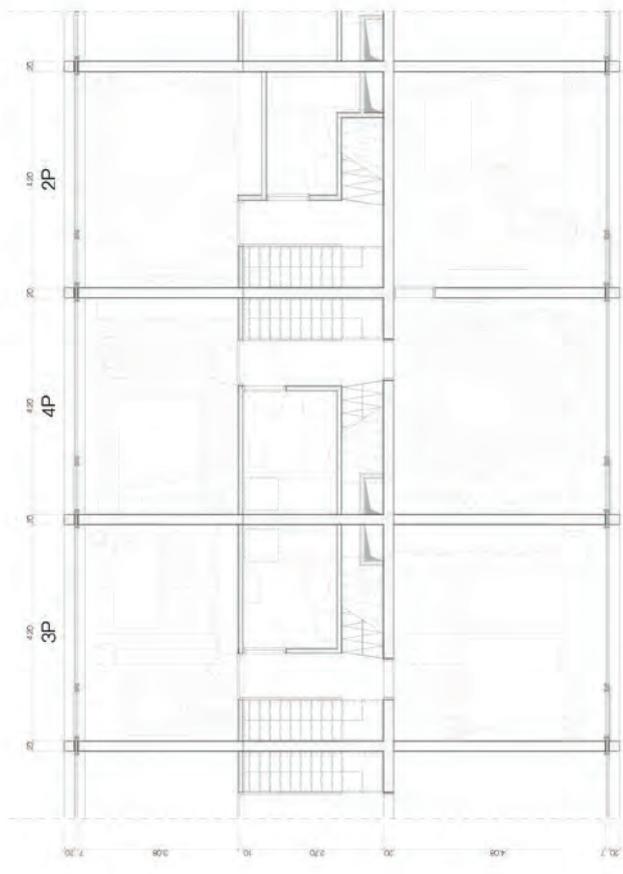
La partie inférieure offre des zones de retrait et sera plantée d'une composition de buissons et graminées. Les plates-bandes seront limitées par des bancs à leurs côtés courts. Les entrées des deux côtés est et ouest seront renforcées par des plantations d'arbres et offrent en période estivale, par leurs ombres, des qualités pour s'arrêter.

Nous proposons de mettre à disposition des chaises mobiles dans l'ensemble du jardin. Leur mobilité et utilisation modulaire, permettent aux utilisateurs l'appropriation spontanée des lieux. Les zones extérieures au devant des appartements servent de lieux libres à des activités communes ou la propre plantation mobile.





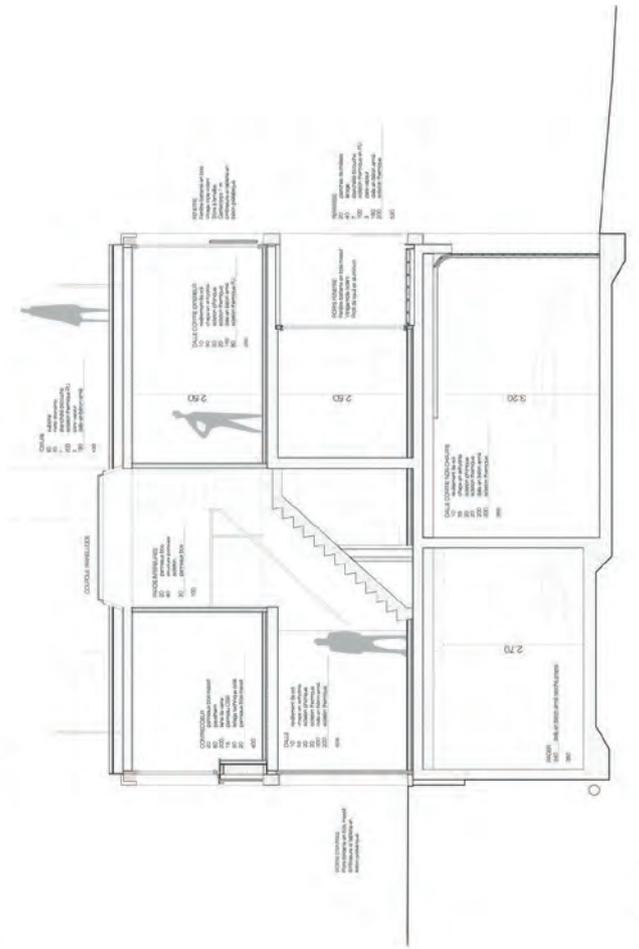
APPARTEMENTS TYPE / REZ-DE-CHAUSSEE 1:50



APPARTEMENTS TYPE / ETAGE 1:50



FRONT NORD DE LA "LA COUR"



COUPE DE PRINCIPE 1:50

Architectes:

M+B ZURBUCHEN-HENZ Sàrl / Lausanne
Maria Zurbuchen-Henz, Bernard Zurbuchen, Isabelle Mori, Anna Zurbuchen,
Zoloo Asgan

Architectes - paysagistes:

HÜSLER & ASSOCIÉS architectes paysagistes / Lausanne
Christophe Hüsler, Jonathan Musy

Ingénieurs civils:

GEX & DORTHE / Bulle / Jacques Dorthe

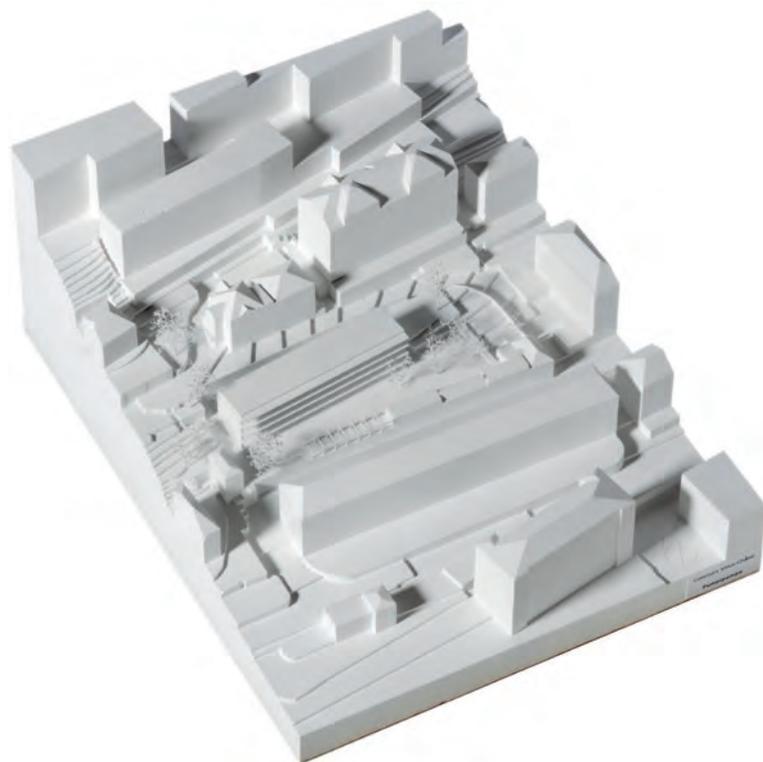
L'essentiel du programme de logements est contenu dans un long bâtiment implanté à l'ouest du site, le long du haut mur de soutènement de la rue Edmond-de-Reynier. Le principe d'accès par le nord de ce bâtiment et les aménagements extérieurs rendent difficiles les relations avec les autres éléments du programme - salle commune, chambre d'amis et appartement de la « maison vigneronne » - contenus dans les bâtiments existants. Les espaces libres sont souvent résiduels, difficilement appropriables et leur statut (public ou semi-public) est difficile à identifier.

Les logements, distribués par deux cages d'escalier, sont tous traversants et pourvus de balcons filants côté sud, ce qui leur confère une habitabilité certaine. La diversité des typologies proposée a été très appréciée, même si la flexibilité attendue ne semble pas tout-à-fait garantie à terme.

La salle commune, située dans un des bâtiments existants, se développe sur une double hauteur et n'est pas accessible de plain-pied ; sa forme étroite et allongée la rend par ailleurs très difficile à utiliser.

Malgré son apparente simplicité, le projet n'est pas pertinent au niveau économique et énergétique.

Malgré un bel échantillonnage de la végétation et des aménagements extérieurs prévus, le projet n'a pas convaincu le jury. Le jardin se trouve coincé entre la partie nord, avec le bâtiment et l'espace pour les voitures, et la partie sud, avec la zone passage-promenade en revêtement imperméable. Ceci laisse peu la possibilité d'imaginer un jardin générateur d'interactions. La distinction entre les zones privées-collectives-publiques semble difficile à gérer.

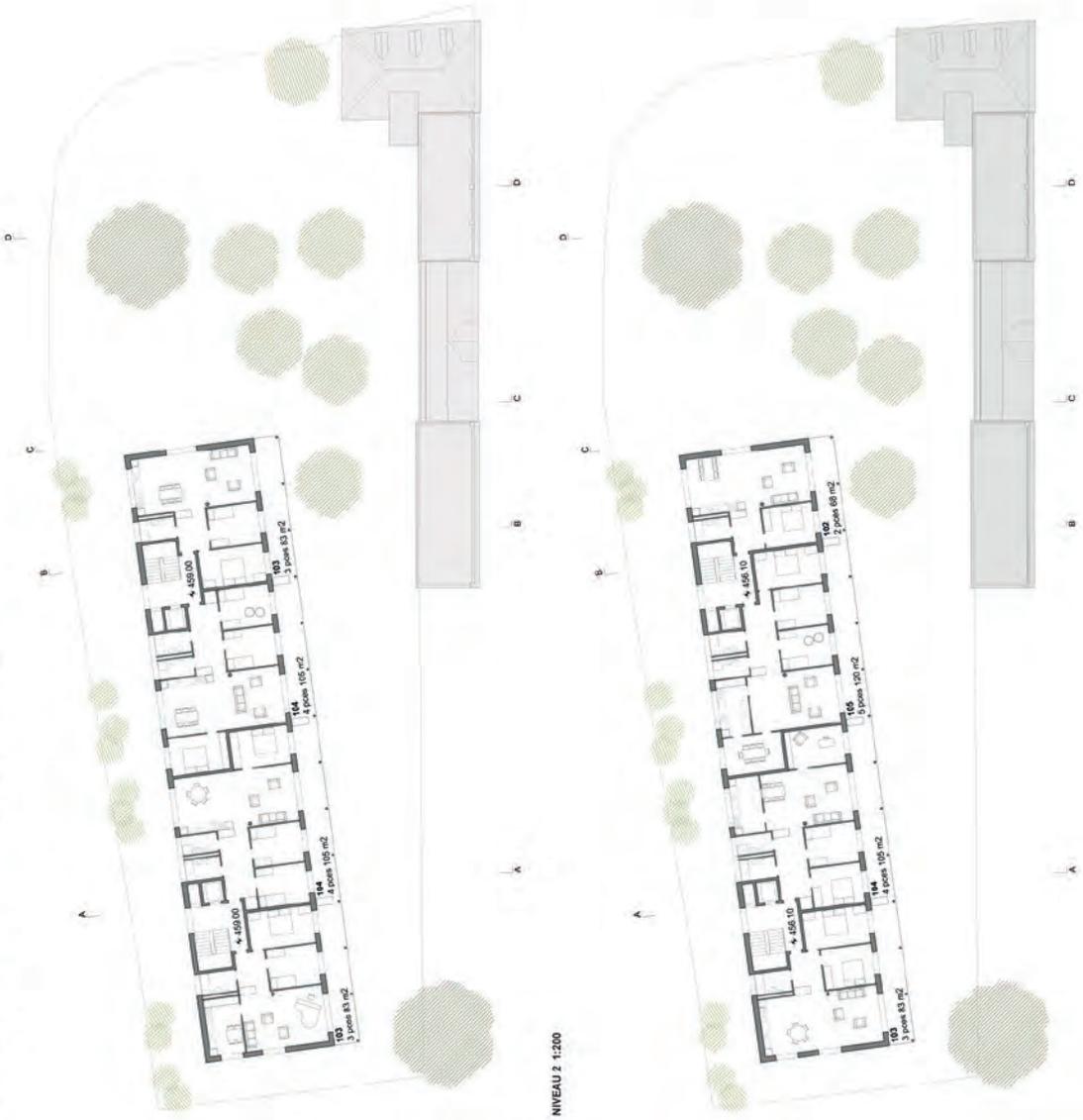




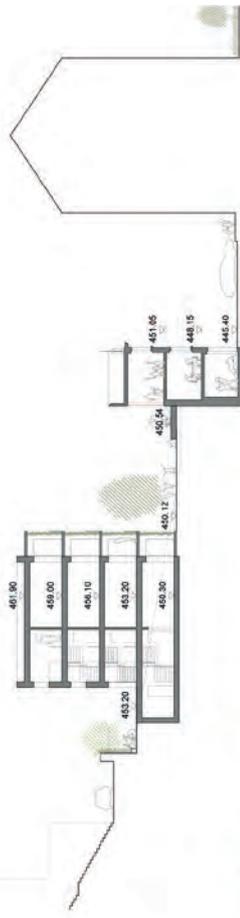
NIVEAU 0 1:200



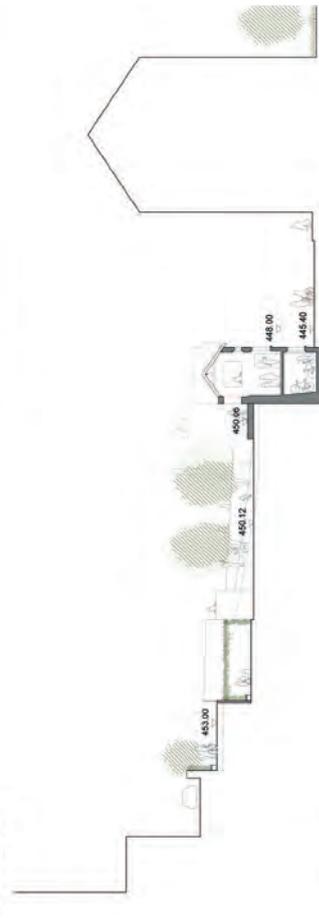
FACADE SUD 1:200



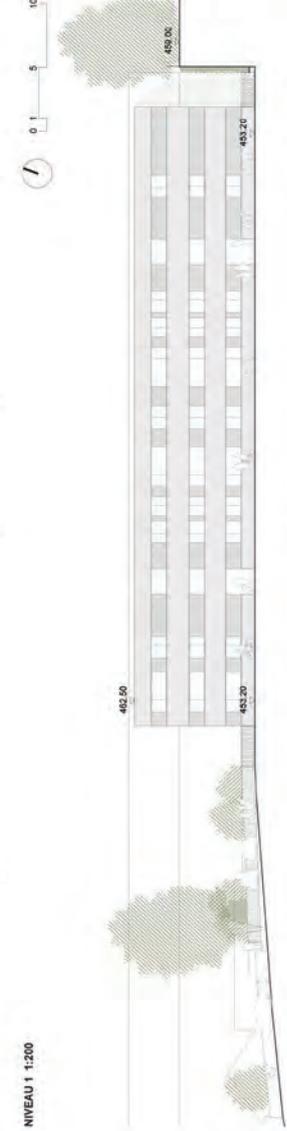
COUPE A-A 1:200



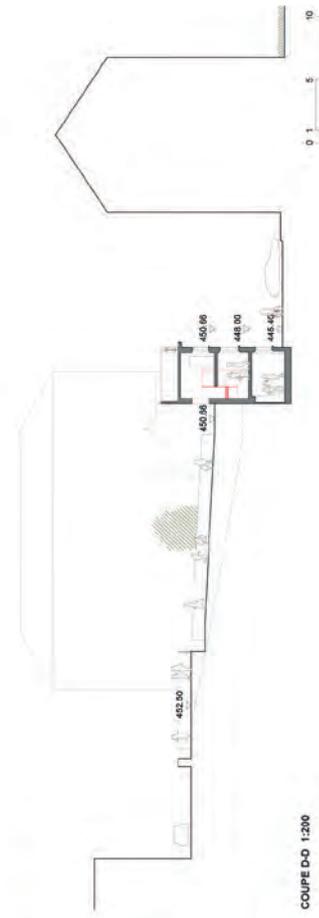
COUPE B-B 1:200



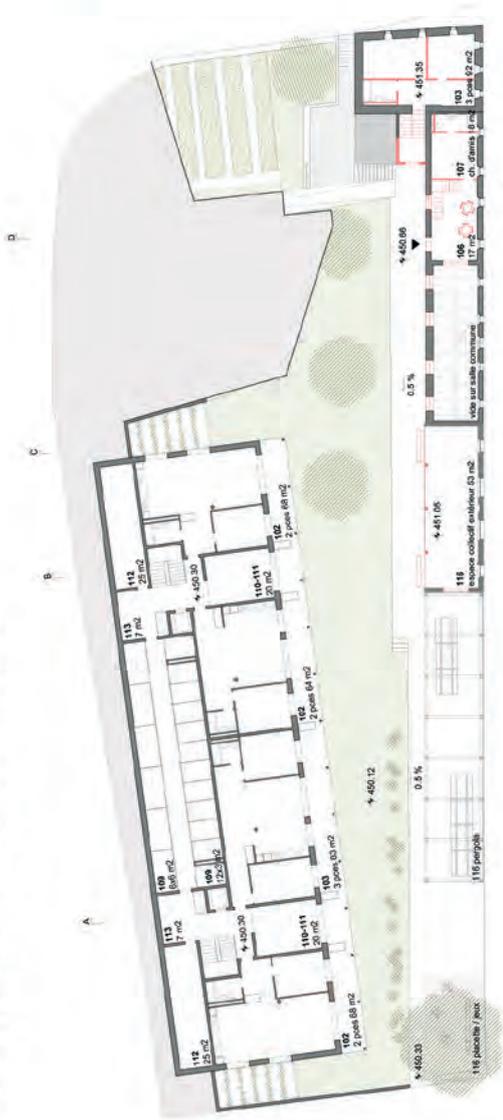
COUPE C-C 1:200



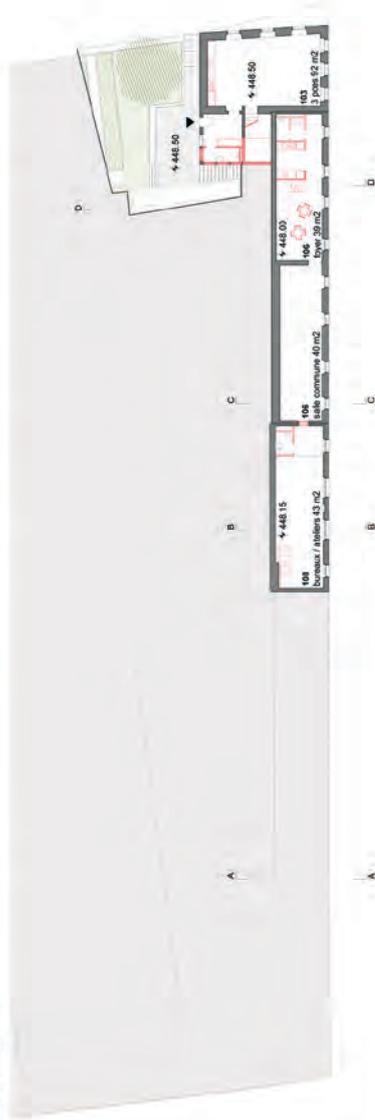
FACADE NORD 1:200



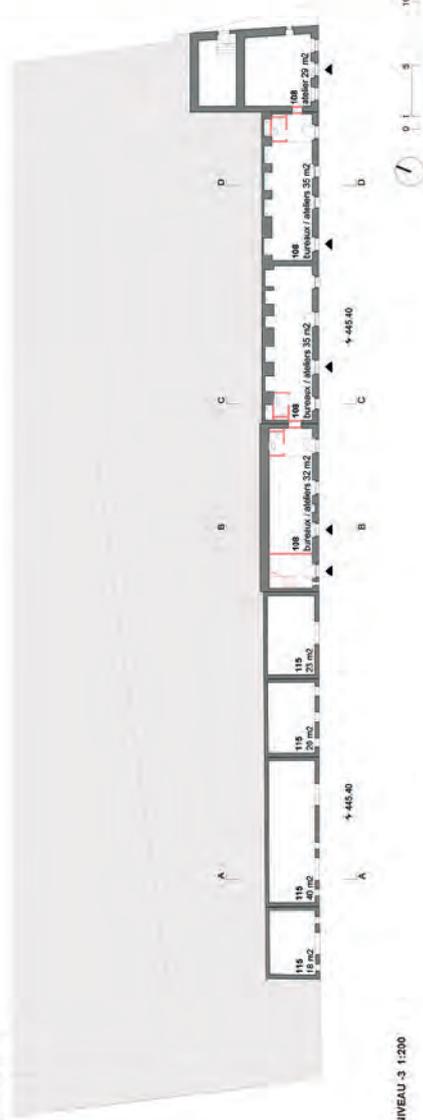
COUPE D-D 1:200



NIVEAU -1 1:200



NIVEAU -2 1:200



NIVEAU -3 1:200

USAGES BATIMENTS

- *** Communauté scolaire
- *** Gymnase privé
- *** Bureaux (bureaux/plateau)

USAGES ESPACES EXTERIEURS

- *** Parc de jeux

VEGETATION

- *** Graminées (parcs)

EQUIPEMENTS ET SURFACES

- *** Parc de jeux

LIAISON AVEC LA PLACE DU CRET-TACONNET / GARE CFF



L'ACCES AUX LOGEMENTS



LA PERGOLA



LA PLACETTE / LES JEUX



LE POTAGER ET LE VERGER



Cheminement nord-sud

Afin de faciliter le cheminement nord-sud par les écoles, les promenades existantes, des « espaces-paliers » sont aménagés ou réaménagés le long de ce chemin. Au total, un carrelage de balcons, squares ou petites places ponctuellement ponctuelle, en abritant un arbre végétal unique (arbres types solitaires). La place de Cret-Taconnet est son mal d'habitude constant le dernier « palier » de cette promenade verticale.

La Square E. de Reyrier est venue à niveau, mais d'un gravier et plante d'un arbre solitaire. Un petit balcon, situé le long de la rue E. de Reyrier, est aménagé afin de dégager des vues sur la promenade. Ce balcon se verra également orné et même traité comme le square, à savoir d'un arbre solitaire et de mobilier.

La placette et la pergola des anciennes serres constitueront le premier chapeau de ce tronçon. Plus simple que les précédents, elle sera pour les enfants et les personnes âgées et de rencontre aux visiteurs, comme aux habitants « passants ».

Amenagements extérieurs – les Anciennes Serres

La proposition pour le Jardin des Anciennes Serres se veut à la fois favorable à la rencontre et conviviale entre son utilisateur public et privé. Cet espace est traité de façon simple en adéquation avec son cadre. L'arbre (arbres) est traité de façon simple en adéquation avec son cadre. L'arbre (arbres) est traité de façon simple en adéquation avec son cadre. L'arbre (arbres) est traité de façon simple en adéquation avec son cadre.

Le jardin s'organise en quatre espaces qui accueillent les usages collectifs et privés. Par ailleurs, chacun de ces espaces pourra accueillir ses propres usages et aménagements.

1. Le plateau d'accueil

Le terrain existant de voir habitation existante, afin d'obtenir le niveau du projet, actuel, il accueille les différents équipements (des aux déplacements) (table, table, place de parc). L'accès d'entrée au nord se veut simple (espace au sol libre placé aux abords en marquage) et propose une aménagement végétal infime des plantes grimpantes (cristalline ornent le mur, alors que des groupes de boulaux se découpaient graphiquement au premier plan. Quelques massifs de plantes d'ornement pourront les compléter.

2. Le potager
Le site actuel possède un fort caractère, notamment à ses anciennes structures de production horico. Ces structures sont conservées à leur hauteur et démontées en couches potagères, et seront destinées à la coopérative. Au nord, une plate-forme aménagée permettra la rencontre des habitants autour du point d'eau destiné à l'arrosage (coopération des eaux de boière et des sources minières).

3. Le verger
L'espace au sud et à l'est du bâtiment principal est réservé par rapport au niveau actuel. Cet espace sera revêtu d'un gazon entretenu et planté de fruitiers hautes-tiges. Au sud, quelques statues pourront placer le long duquel un pont bois, dans un petit bosquet recueillant les eaux de surface. Par ailleurs, il assurera la séparation entre l'espace public et les terrasses privées.

A l'est, un rampart permet d'offrir un accès PMR au quai et aux bâtiments accolés au sud, ainsi qu'au potager, tout en offrant différents points de vue sur le jardin.

4. Le quai et la pergola

Les accès des bâtiments au sud, destinés aux activités collectives, sont distribués par un quai en béton de niveau. Ce quai s'étend vers l'est et devient une pergola couverte de vigne, qui offre un espace de rencontre et de repos avec la place avec la place. Ce quai est traité de façon simple en adéquation avec son cadre. Le quai est traité de façon simple en adéquation avec son cadre. Le quai est traité de façon simple en adéquation avec son cadre.

Plus à l'est, une plate-forme préparée place sur la terrasse actuelle accueillera les jeux pour enfants, et sera plantée d'un arbre solitaire.

DEUXIÈME TOUR

PERLIPOPETTE

Architectes:

VERVE Architekten / Bienne
Sabine Schütz, Roman Tschachtli

Architectes - paysagistes:

BBZ architectes paysagistes / Berne
Tino Buchs, Samuel Inderbitzi

Ingénieurs bois:

RUSCH HOLZBAUPLANER / Bienne / Stefan Rusch

Ingénieurs CVS:

AMSTEIN + WALTHERT / Genève / Matthias Achermann

Le bâtiment s'implante judicieusement dans la partie est du site définissant avec les bâtiments annexes existant une placette collective propre aux activités de la coopérative. Le jardin public se rattache logiquement à la promenade à l'ouest. L'aménagement reprend la structure des anciennes serres et propose une partie plus construite dans le prolongement des annexes.

Le bâtiment principal répond parfaitement aux principes bioclimatiques (fermé au nord, ouvert avec de larges coursives brise-soleil au sud). Le jury reconnaît la grande cohérence entre le principe d'une architecture orientée, l'organisation, la distribution et la construction du projet. Le projet propose de grandes coursives-terrasses, suggérant une place importante pour la vie commune. Par contre, il faillit par son trop grand schématisme et ne propose aucune solution aux problèmes de protection de l'intimité des logements depuis les coursives.

L'aménagement extérieur de ce projet est très apprécié. Les espaces publics-collectifs-privatifs sont équilibrés et la distinction entre ces espaces est claire et douce. Ils évoquent un lieu où le tissu social peut se développer de manière positive. L'ouverture sur la rue au sud décroisse encore plus le jardin. Il y a un vrai espace pour le public et un autre pour la coopérative. Le travail sur la liaison piétonne à la gare est également apprécié.





début de soirée dans le parc

perlipopette

Urbanisme

La nouvelle habitation cherche la proximité avec les bâtiments existants au sud du site. La forme légèrement arrondie du bâtiment s'appuie sur l'assise des anciennes berres. Au travers de son positionnement et de sa volumétrie, le bâtiment s'intègre de façon optimale dans l'urbanisme existant. La cour, qui apparaît naturellement par l'incision de la toiture, a été pensée en conséquence. Plus que de créer un espace commun, il s'agit de proposer une proposition globale. La cour et le parc sont reliés à la Rue Vieux-Châtel par un escalier.

Bâtiment principal

Le code fermé de l'édifice conduit à l'intérieur et aux escaliers principaux situés au rez-de-chaussée. L'entrée est un espace de passage spacieux et ouvert. Le bâtiment, sans accessible au nord, permet facile aux personnes à mobilité réduite. De forme équilibrée, la façade nord se veut plutôt fermée, pour des raisons d'économie d'énergie, alors que la façade sud laisse la lumière griser à une surface généralement vitrée. Vu côté ouest, les volumes s'arrondissent et s'échappent le plus possible vers le parc. Les escaliers sont conçus pour être accessibles en double. Le rez-de-chaussée se compose d'appartements en duplex, se trouvant plusieurs étages au-dessus au verre amovible. La salle commune est située à l'extérieur ouest de parc et fait le lien entre l'espace public et l'espace collectif. Les étages supérieurs sont réservés aux appartements.

Bâtiments du front sud du site

La valeur patrimoniale de l'ensemble des édifices protégés existant sur le site a été préservée et valorisée. Les maisons vitrées ont été restaurées. Les trois autres unités ont subi des travaux d'entretien légers. Ils comprennent des studios et des bureaux pour les occupants ainsi que des logements à base pour les étudiants. L'entretien et l'intérieur de l'ensemble des bâtiments ont été rénovés dans le respect du patrimoine. Les travaux ont été réalisés par l'architecte et le maître d'œuvre. Les travaux ont été réalisés par l'architecte et le maître d'œuvre. Les travaux ont été réalisés par l'architecte et le maître d'œuvre. Les travaux ont été réalisés par l'architecte et le maître d'œuvre.



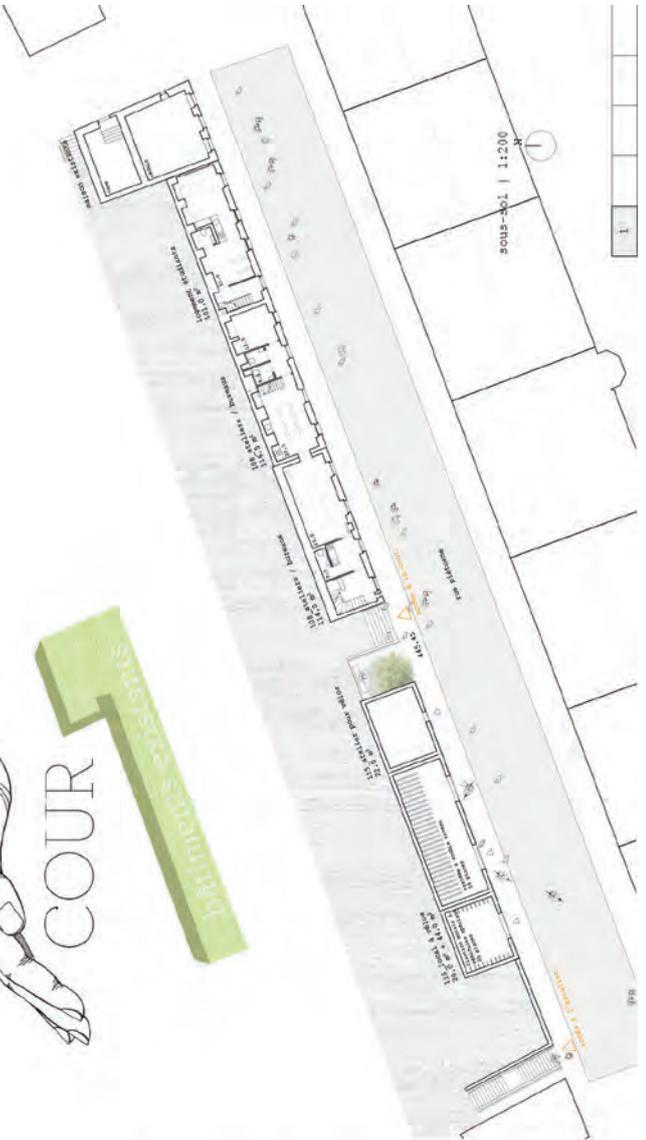
élévation du front sud du bâtiment existant | 1:200



plan de situation | 1:500

essence du concept

COUR



sous-sol | 1:200



élévation est | 1:200

élévation de la rue Ed.-de-Reynier

élévation sud | 1:200

**La cour -
espace intime et convivial**

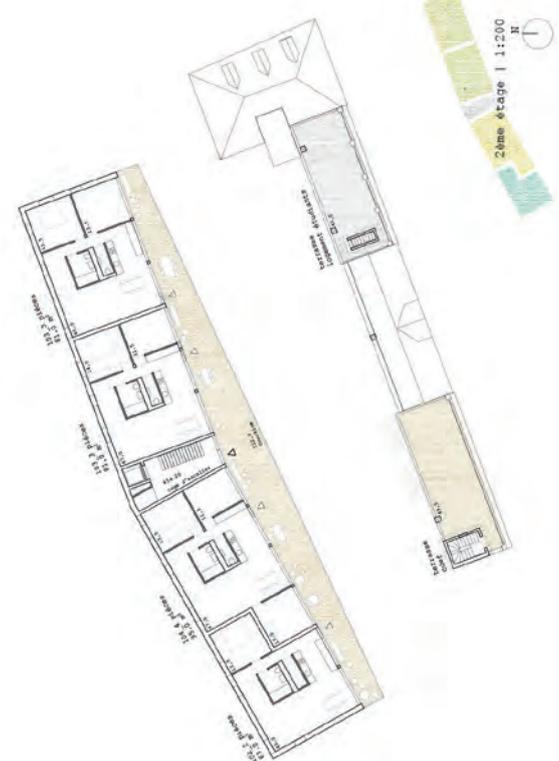
La cour est un espace de rencontre et de communication. Elle offre de la place pour les activités et les interactions sociales des habitants de la coopérative, tout en limitant les nuisances sonores pour le voisinage. La diffusion de la lumière sur laquelle il est possible de compter, d'associer aux végétaux et à des éléments d'architecture, permet de créer un environnement agréable. L'objectif est de créer un espace commun, les intimes où l'habitants et le sentiment d'appartenance se développent.



ancienne terrasse réaménagée



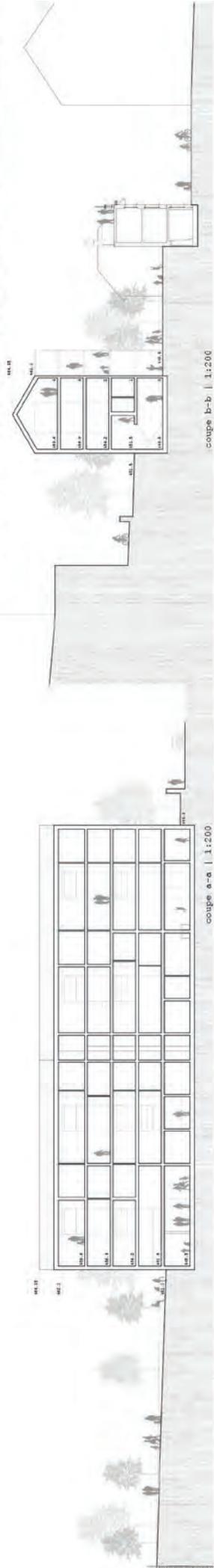
accès à la cour



2ème étage | 1:200

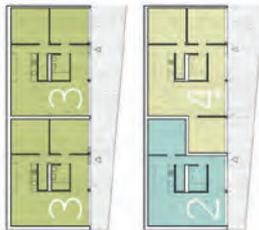


1er étage | 1:200



Typologie des appartements - flexibilité

Tous les étages sont conçus en respectant le même schéma. A chaque étage se trouvent 4 appartements de 35 pièces. Grâce à des éléments très performants, une pièce commutable pourra être utilisée à tout moment à l'un ou à l'autre logement, ce qui permet de régler selon les besoins les habitations. Un moyen innovant de partager l'espace. L'organisation de l'espace autour de ce moyen peut être interprétée librement et la solution placée au nord comme au sud.



"Nous espérons de pouvoir vivre ensemble tout en ayant notre sphère privée."

Chloéline, Lisa et Coco



"À bas les murs! Nous on aime la liberté."

Reto, Pierre-Yves et Chaussette



"Avoir chacun notre espace est important pour nous."

Suzanna, Christian, Emma et Frédéric

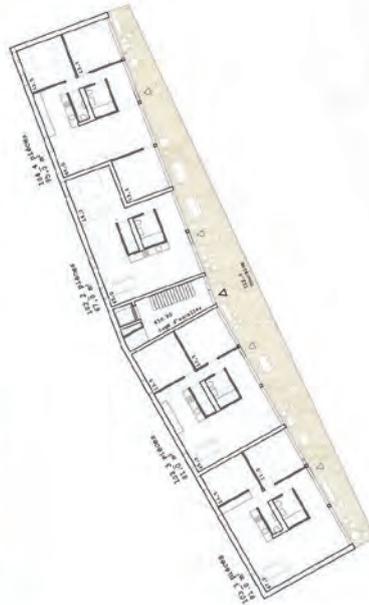


"C'est vraiment rigolo de pouvoir courir tout autour de l'appartement."

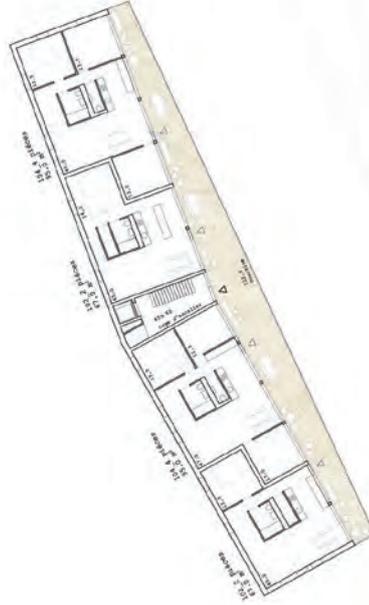
Léon, Basti et Hama



principe de la pièce modulable (flexibilité d'utilisation et d'aménagement des logements)



3ème étage | 1:200



4ème étage | 1:200





- Production de chaleur : chauffage à distance
- Distribution de chaleur : chauffage au sol
- Ventilation : grille d'air en façade, bypass des grilles hydrauliques, portes d'air dans la cuisine et les salles de bain
- Régulation de chaleur : pompe à chaleur sur la toiture d'été
- Eau chaude sanitaire : poêle à bois, chauffe-eau, pompe-chauffage avec PAC sur air repris

Pour la dalle, polyuréthane, une partie insensible, double film avec répartition de chaleur à long rayonnement sans pertes.



statique

technique

Energie et écologie

Le bâtiment en bois est une construction durable à l'échelle écologique très élevée. Grâce à une enveloppe thermique efficace avec des fenêtres performantes à un haut de niveau énergétique, le recours aux énergies renouvelables est facilité. Les grands terrassements permettent d'optimiser l'énergie. Les grandes terrasses au nord et au sud permettent de profiter de la lumière naturelle, optimisant ainsi le confort thermique et la qualité de vie. La répartition de l'eau de pluie sert à alimenter les chaises d'eau et limite ainsi le recours à l'eau potable.

Les innovations techniques CNC sont adaptées au maximum tout en garantissant des performances élevées. Ces points de vue sont adaptés des matériaux innovants et fonctionnels. Tous les systèmes techniques sont adaptés au système et facilitent les travaux de montage et de démontage. Les grandes terrasses au nord et au sud permettent de profiter de la lumière naturelle, optimisant ainsi le confort thermique et la qualité de vie. La répartition de l'eau de pluie sert à alimenter les chaises d'eau et limite ainsi le recours à l'eau potable.

Accès par de larges coursives

La typologie du bâtiment est simple et permet d'être une vue étonnante de l'habitat. L'habitat central occupe directement une large couronne qui parcourt toute la maison. Les coursives sont à la fois effet de chemin d'accès aux appartements et d'espace extérieur privé. De largeur généreuse elles permettent à chacun de créer son espace privé au moyen de meubles et de plantes. Ainsi à chaque étage apparaît un petit monde en soi. Choisir le bois en contact avec le vent, ses terrasses sont donc essentielles.

Statique, construction et matérialisation

Une construction en bois de quatre étages est posée sur un socle bétonné à niveau avec le vent. Le concept se fonde sur un système porteur innovant qui ne peut pas pour autant être simplifié. La structure est simple et dimensionnée de façon économique. Des dalles en bois lamellé-collé sont utilisées pour les planchers et les murs extérieurs. Les murs extérieurs sont en bois lamellé-collé. Les murs intérieurs sont en bois massif. Les murs extérieurs sont en bois lamellé-collé. Les murs intérieurs sont en bois massif. Les murs extérieurs sont en bois lamellé-collé. Les murs intérieurs sont en bois massif.

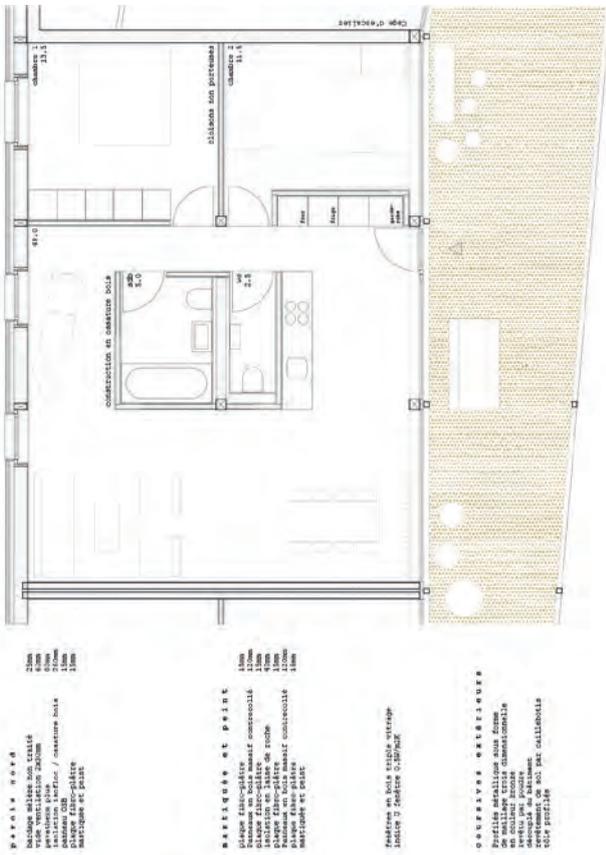
La construction du toit est conçue en plancher nervuré, avec une solution optimale entre la portée de portée et les exigences techniques à la portée du bâtiment. Pour éviter la propagation des feux d'un étage à l'autre par la façade, les adaptations ont été réalisées tout le long du bâtiment. Les coursives situées au nord sont protégées par une structure en bois lamellé-collé. Les coursives situées au sud sont protégées par une structure en bois massif. Les coursives situées au nord sont protégées par une structure en bois lamellé-collé. Les coursives situées au sud sont protégées par une structure en bois massif.

Economie

L'aspect structurel et physique du bâtiment est une étape essentielle, ainsi qu'un concept énergétique durable et des installations CNC réalisées intelligemment permettent d'optimiser l'usage des matériaux et une exposition au soleil optimale. La conception des façades est pensée pour maximiser l'apport de lumière naturelle et assurer ainsi le confort thermique et la qualité de vie.



les coursives - un espace de vie



PAROLA BOBZA
 BANCHE MÉDIUM BOIS COLLÉ
 VIDE VENTILATION 20/20MM
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 plaque alu-plâtrée
 marbre et plâtre

PAROLA BOBZA
 BANCHE MÉDIUM BOIS COLLÉ
 VIDE VENTILATION 20/20MM
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 plaque alu-plâtrée
 marbre et plâtre

PAROLA BOBZA
 BANCHE MÉDIUM BOIS COLLÉ
 VIDE VENTILATION 20/20MM
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 plaque alu-plâtrée
 marbre et plâtre

PAROLA BOBZA
 BANCHE MÉDIUM BOIS COLLÉ
 VIDE VENTILATION 20/20MM
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 plaque alu-plâtrée
 marbre et plâtre

extrait de plan significatif | 1:150

coupe significative | 1:150

- PAROLA BOBZA**
 BANCHE MÉDIUM BOIS COLLÉ
 VIDE VENTILATION 20/20MM
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 plaque alu-plâtrée
 marbre et plâtre
- PAROLA BOBZA**
 BANCHE MÉDIUM BOIS COLLÉ
 VIDE VENTILATION 20/20MM
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 plaque alu-plâtrée
 marbre et plâtre
- PAROLA BOBZA**
 BANCHE MÉDIUM BOIS COLLÉ
 VIDE VENTILATION 20/20MM
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 plaque alu-plâtrée
 marbre et plâtre
- PAROLA BOBZA**
 BANCHE MÉDIUM BOIS COLLÉ
 VIDE VENTILATION 20/20MM
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 ISOLATION LAMINÉ / ossature bois
 plaque alu-plâtrée
 marbre et plâtre

Groupement d'architectes :

BIOLLEYPOLLINI architectes / Lausanne
 MARJOLAINE OBRIST architecte epfz / lausanne
 Priscille Biolley, Zeno Pollini, Fanny Christinaz, Marjolaine Obrist

Architectes - paysagistes :

PASCAL HEYRAUD architectes paysagistes / Neuchâtel
 Pascal Heyraud, Valentine Lambert

Rationalisation énergétique :

SORANE SA / Ecublens / Paul Bourdoukan

Le projet sépare le programme en deux parties distinctes: les bâtiments existants abritent les activités collectives (salle commune, ateliers) alors qu'une nouvelle construction contient les 16 logements. Sa position à l'ouest du site libère à l'est un grand parc en terrasses.

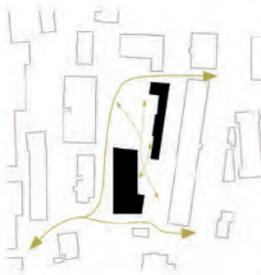
L'immeuble occupe toute la largeur du site à l'ouest; il coupe ainsi toute relation des escaliers au parc et rend peu attrayante cette importante liaison piétonne.

L'immeuble s'implante dans la pente la plus forte permettant différents accès aux niveaux 3 et 4 par des passerelles depuis la rue Edmond-de-Reynier. Sa position crée pourtant une « fosse » entre l'immeuble et le mur de soutènement. De ce côté, les logements n'ont pas de fenêtres ou des fenêtres qui donnent sur ce mur (niveaux 2 et partiellement 3), en reprenant une mauvaise tradition neuchâteloise.

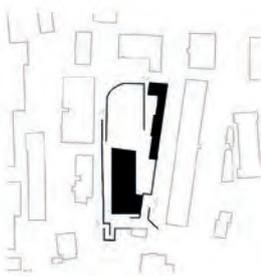
Les quatre logements par étage sont desservis par deux cages d'escalier. Ils sont de types différents et donnent l'impression d'un collage typologique. En conclusion, l'immeuble proposé ne répond que partiellement aux attentes du concours qui vise la réalisation d'un ensemble de logements de caractère coopératif.

Le projet propose principalement un jardin public en lien avec le quartier, pour le quartier. Traité en terrasse il offre différents usages: promenade, vergers, place de jeux. Le jardin d'ombre interroge sur son usage. La vie de la coopérative et les attentes collectives de ses habitants ne sont pas retranscrites dans les aménagements proposés.





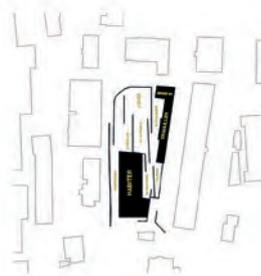
Parcours à l'échelle de la ville - du quartier
 Une contrainte et fluide des parcours, pour les marcheurs et les cyclistes, qui assurent la continuité des déplacements de quartier. Une utilisation logique et fonctionnelle des parcours dans le site.



Implantation - Rapport à l'existant
 Délimitation d'une place, création d'un espace innovant, qui assure la continuité des déplacements de quartier. Un lien urbain entre existant et nouvelle construction.



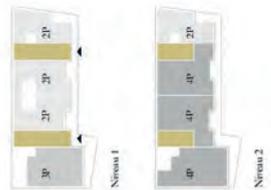
Conception des espaces entre public et privé
 Communication directe de l'espace semi-public des espaces communs au quartier avec le parc public. Devant l'espace privé des logements, un espace complémentaire semi-privé.



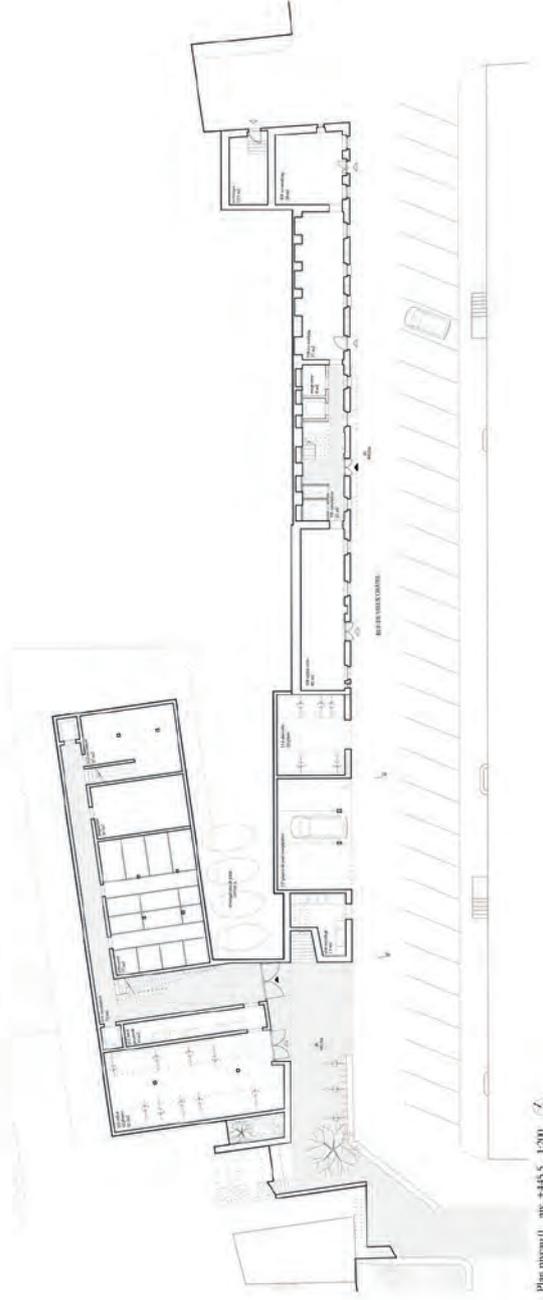
Structurer les terrasses
 Murs de soutènement pour exploitation du sol. A chaque terrasse créée, une fonction est attribuée.



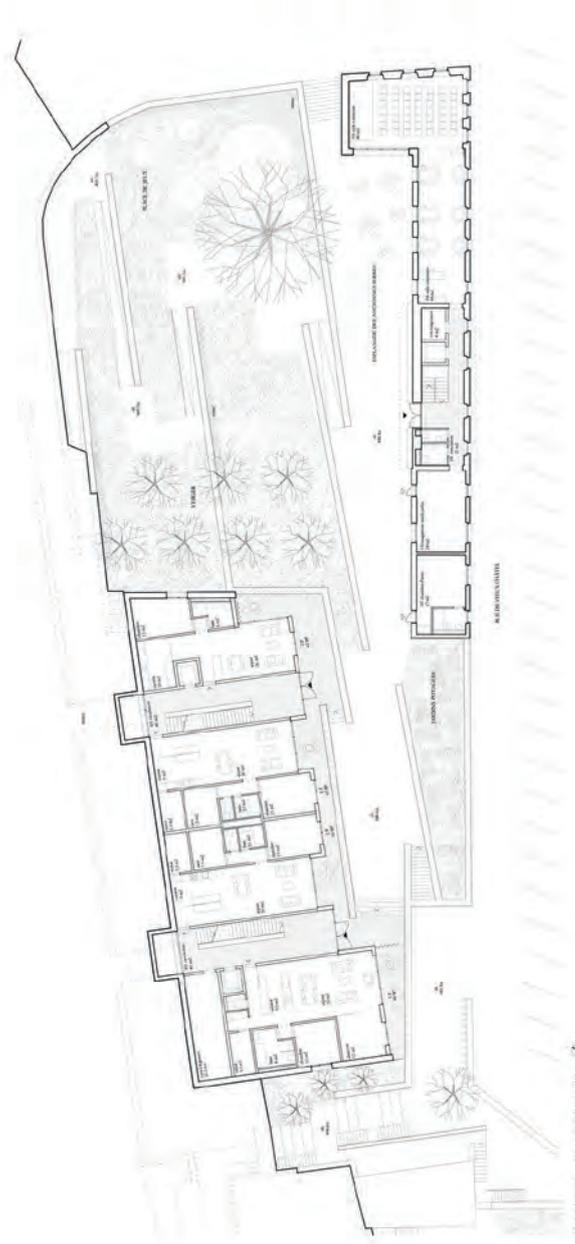
Sans niveau de parking commun, on 3 unités type duplex sur 2 niveaux de pièces de 3 pièces. Une flexibilité des typologies entre 2 pièces et 6 pièces s'adapte aux besoins.



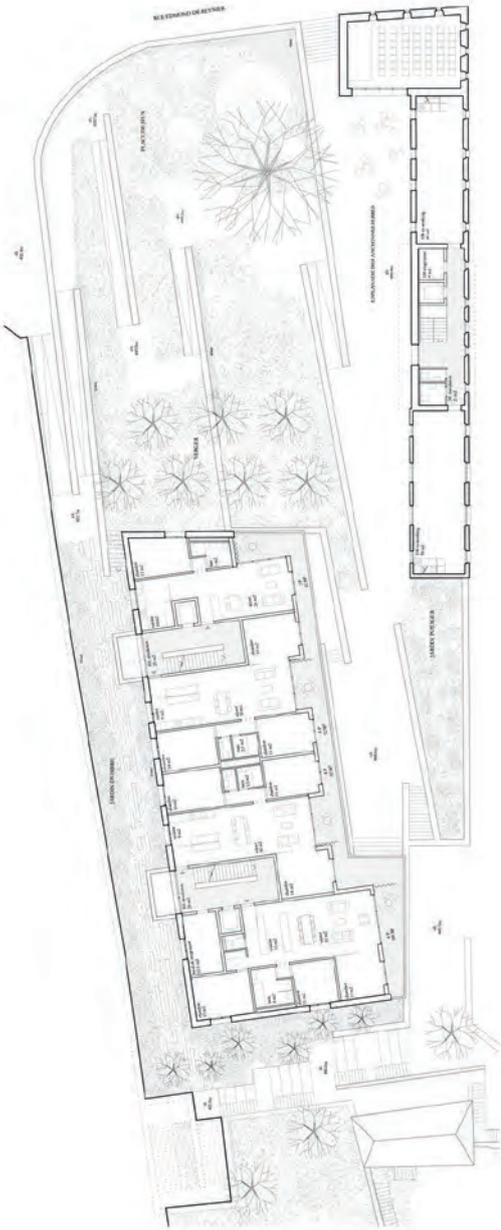
Typologies des appartements
 Différences, au sein de chaque étage, de différentes typologies d'appartements. Ces différences sont destinées à répondre à la diversité des besoins en matière de logement. Ces différences sont destinées à répondre à la diversité des besoins en matière de logement.



Plan niveau 0 niv. +445.5 1/200

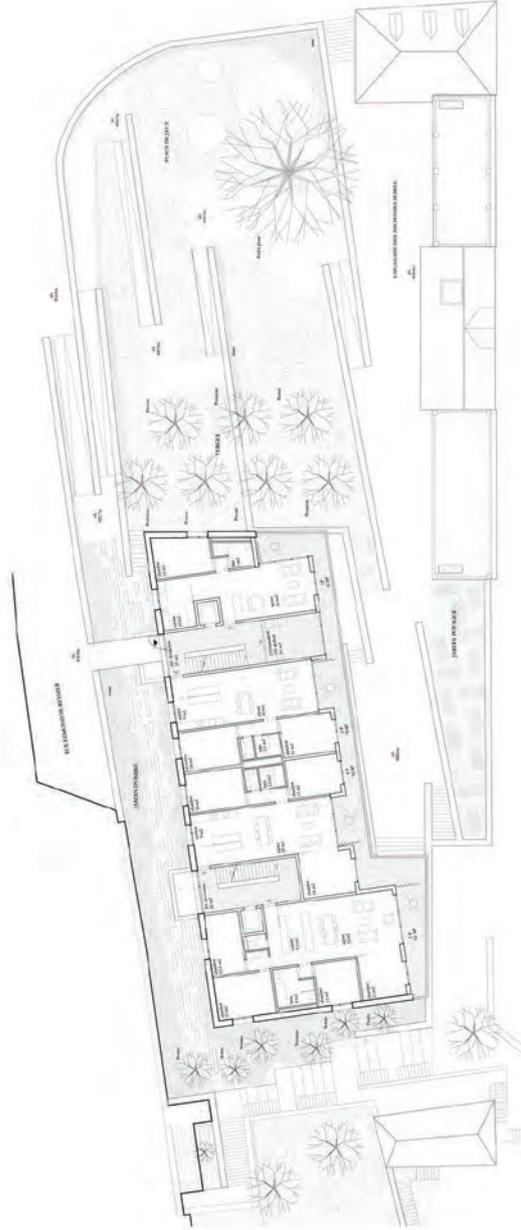


Plan niveau 1 niv. +440.3 1/200



Plan niveau 2 niv. +152.3 1:200

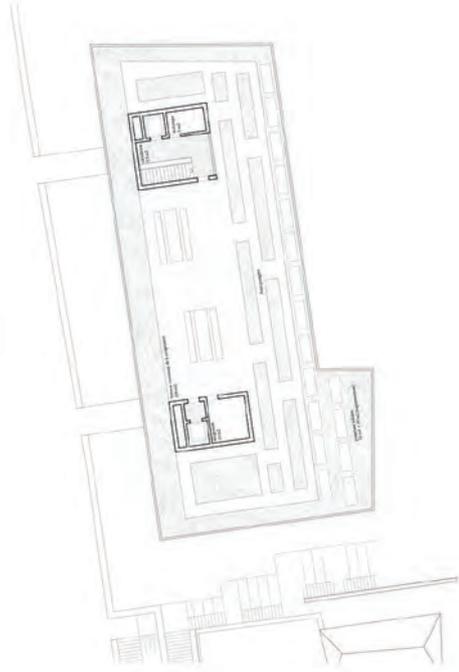
Plan niveau 3 niv. +155.3 1:200



Commissariat VIEUX-CHÂTEL
Aménagement du site des Anciennes-Sœurs
NEUCHÂTEL



Plan niveau 4 niv. +156.3 1:200

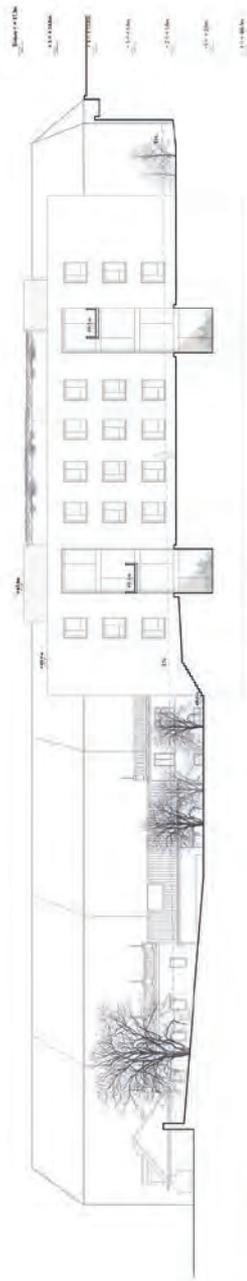


Plan niveau 5 niv. +161.3 1:200

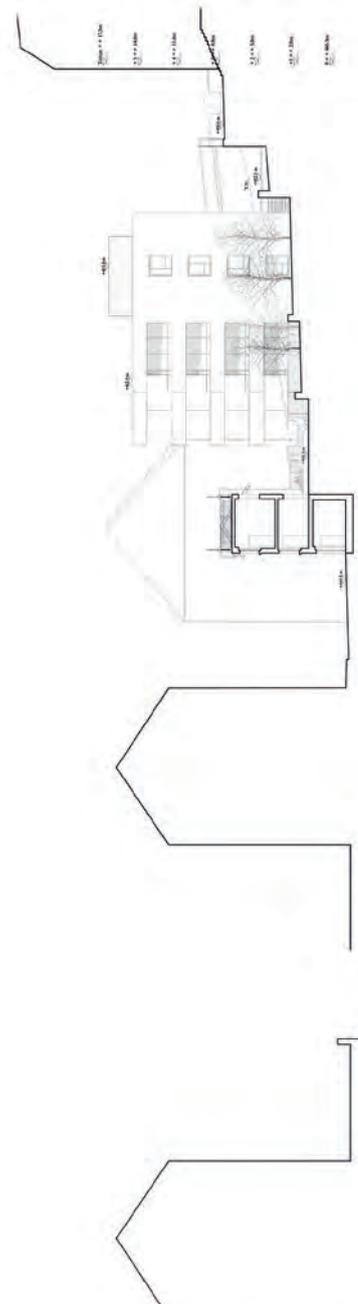
MURMURE



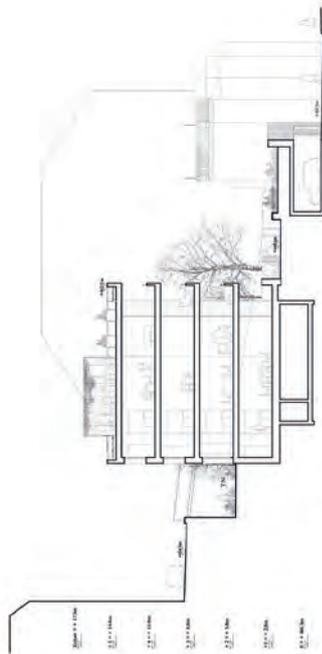
Elevation sud 1:200



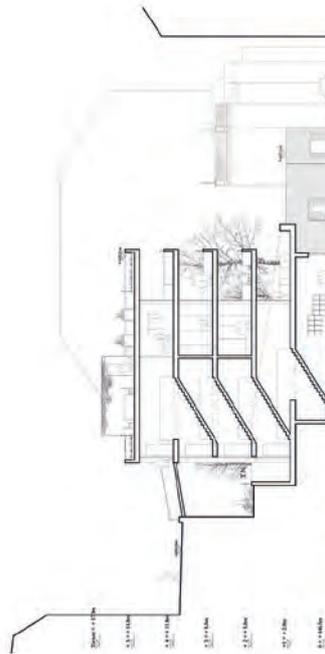
Elevation sud 1:200



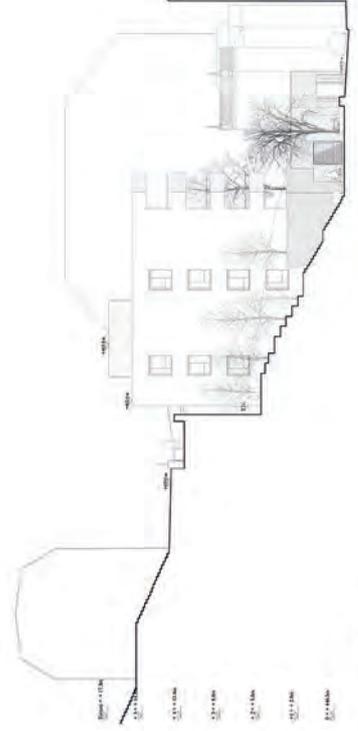
Elevation est 1:200



Coupé transversale A-A' 1:200



Coupé transversale B-B' 1:200



Elevation ouest 1:200

Concours VIEUX-CHÂTEL
Aménagement du site des Ancêtres Sères
NEUCHÂTEL

BALCONS SUR COUR

Architectes:

PHILIPPE GUEISSAZ architecte / Sainte-Croix
Philippe Gueissaz, Alexia Brodu, Alexandre Jaccard, Sandro Consorti, Francisco Lopez

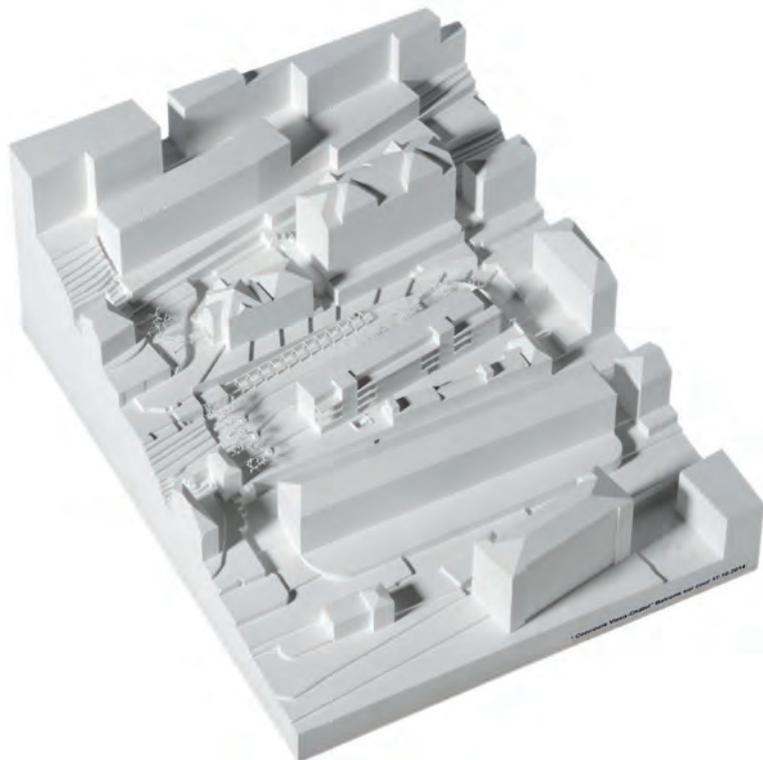
Architectes - paysagistes:

PETER WULLSCHLEGER architecte paysagiste / La Chaux-de-fonds
Peter Wullschleger

Une longue structure simple, orientée est-ouest dans la géométrie des lits de plantation existants, crée une cour coopérative et conviviale triangulaire au sud, en relation avec la salle commune. Au nord du bâtiment, le parc public s'étend jusqu'aux escaliers du Vieux-Châtel et relie le chemin d'accès à la gare existant à différents niveaux au parc.

Les cages d'escaliers en façade sud et les grandes loggias adjacentes auraient le potentiel de donner au bâtiment une expression ouverte et conviviale. Le traitement des accès aux logements et les transitions entre espaces collectifs et privés n'offrent cependant pas les opportunités de rencontre et d'échange souhaités pour l'habitat coopératif.

Par l'implantation du nouveau bâtiment, l'espace dédié au parc n'offre pas une situation privilégiée, avec une exposition nord, à l'ombre du bâti. Les usages ne sont pas clairement définis. L'espace dédié aux potagers semble insuffisant. De manière générale, le traitement des espaces extérieurs manque de sensibilité et de qualité.





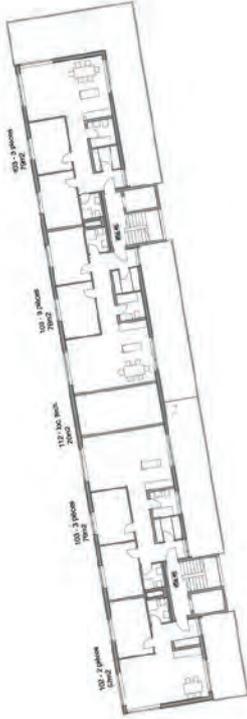
COUPE - ELEVATION SUD



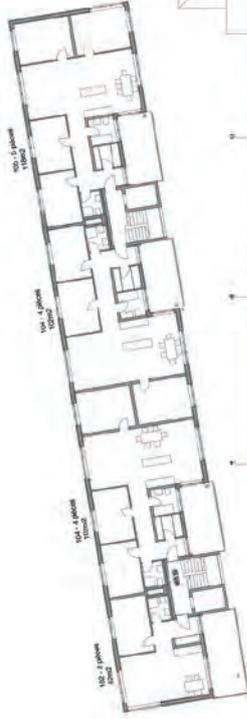
COUPE - ELEVATION NORD



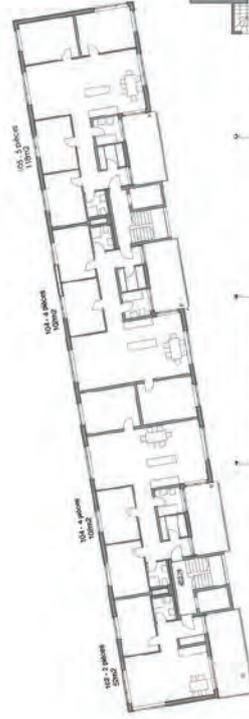
COUPE - ELEVATION OUEST



ATTIQUE

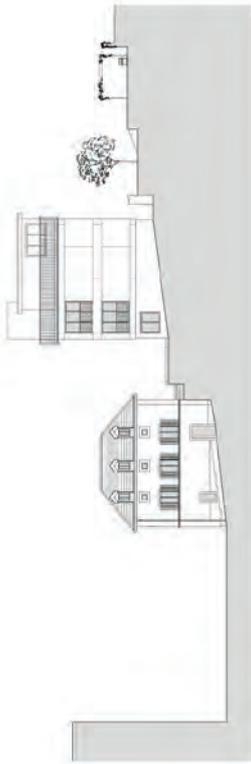


DEUXIEME NIVEAU LOGEMENT



PREMIER NIVEAU LOGEMENT

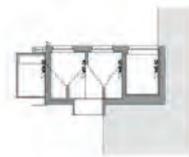




COUPE - ELEVATION EST



COUPE - ELEVATION SUD



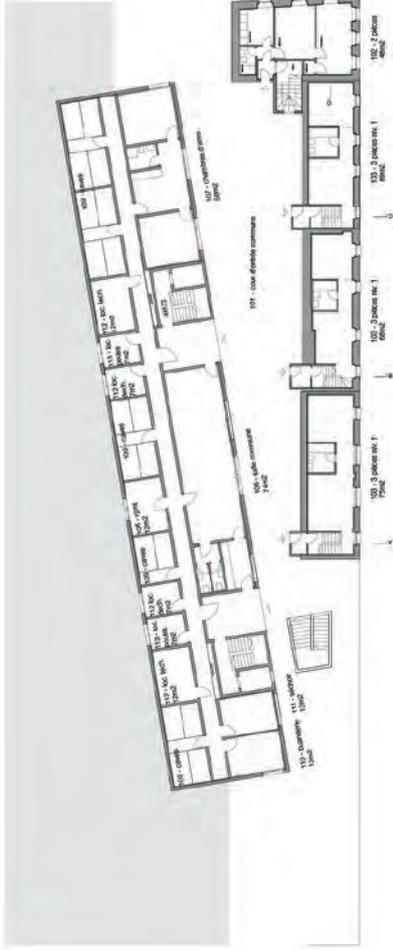
COUPE A - A



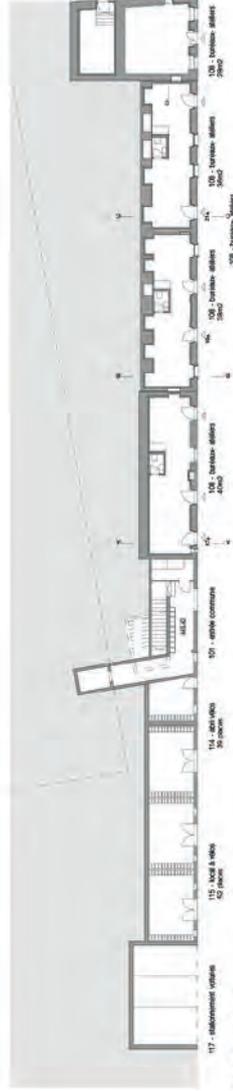
COUPE B - B



COUPE C - C



NIVEAU COUR



NIVEAU REZ RUE



ELEVATION RUE

